



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉSEAU MOBILITÉ DE SAÔNE-ET- LOIRE

Réunion du 16 octobre à Digoin et Tournus

Organisation

- 1. Présentation DREAL et DDT (15')**
- 2. Présentation des collectivités (1h)**
- 3. La loi d'orientation des mobilités (40')**
- 4. Les accompagnements financiers et France Mobilités (20')**
- 5. Bilan de cette première réunion (20')**

1. Présentation DDT et DREAL

2. Présentation des collectivités présentes

3. La loi d'orientation des mobilités

UN PROCESSUS INÉDIT D'ÉCOUTE ET DE CONCERTATION



3 mois

Lancées en septembre 2017 par Elisabeth Borne, les assises de la mobilité ont duré 3 mois.



6 thèmes

Les consultations ont été organisées autour de trois thèmes : Plus propre, plus connecté, plus solidaire, plus intermodale, plus sûre, plus soutenable.



400
réunions

50 réunions publiques ont été organisées pour que les citoyens puissent proposer des idées et des initiatives parallèlement à une plateforme internet permettant d'accueillir largement les contributions.



3000
participants

Près de 3000 participants ont élaboré des propositions avec 600 experts pour un total de 30 000 contributions.

➔ **Dépôt du projet de loi : 26 novembre 2018**



UNE AMBITION : AMÉLIORER CONCRÈTEMENT LA MOBILITÉ AU QUOTIDIEN



TITRE 1

Investir davantage dans les infrastructures
qui améliorent les mobilités du quotidien



TITRE 2

Apporter à tous et partout des solutions alternatives
à l'usage individuel de la voiture



TITRE 3

Développer l'innovation et les nouvelles solutions de
mobilité, au service de tous



TITRE 4

Réduire l'empreinte environnementale des transports



TITRE 5

Adapter la régulation du transport (sécurité routière,
sûreté, maritime et portuaire, ferroviaire)



#LoiMobilités



Les objectifs

- Offrir des **solutions de mobilités diversifiées** pour répondre aux besoins des habitants, adaptées au contexte territorial
- Doter tous les territoires d'une **autorité publique en charge** de construire ces solutions
- Co- construire** ces solutions localement
- Renforcer la **coopération** des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du **bassin de mobilité** quotidien des habitants.
- Répondre aux enjeux des déplacements **Domicile-Travail**
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des **publics les plus fragiles**.



#LoiMobilités



Les principes

- Consacrer le rôle des **collectivités locales** dans la mise en place des solutions de mobilités
- Faire confiance** aux territoires pour s'organiser localement
- Donner de la **souplesse** aux territoires pour s'organiser selon le contexte/enjeux
- Conforter le couple **Région/intercommunalités**



La gouvernance des mobilités

La loi d'orientation des mobilités

Grands principes de gouvernance de la mobilité

Une organisation de la compétence mobilité à deux niveaux :

L'intercommunalité, AOM locale,
compétente pour tous les
services à l'intérieur de son
ressort territorial

La région, AOM régionale,
compétente pour tous les
services qui dépassent le ressort
territorial d'une AOM locale

Une **coordination** entre ces deux niveaux,
pilotée par la région à l'échelle des bassins de mobilités

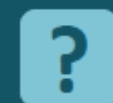
De la **souplesse** donnée aux territoires pour s'organiser suivant le contexte

La compétence d'organisation de la mobilité locale

Que recouvre la compétence ?

Une AOM locale est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité sur son ressort territorial. Elle **peut organiser** ou **concourir à l'organisation** :

- Des services réguliers de transport public
- Des services de transport à la demande
- Des services de transport scolaire
- Des services de mobilités actives (location de vélo...)
- Des services de mobilités partagées (autopartage, covoiturage...)
- Des services de mobilité solidaire
- Des services de conseil en mobilité
- Des services de transport de marchandises ou de logistique urbaine



L'AOM n'a pas l'obligation de mettre en œuvre les services pour lesquels elle est compétente

La compétence d'organisation de la mobilité locale

Qui peut prendre la compétence ?

Dans les territoires dépourvus d'AOM locale, la **communauté de communes** est le bon échelon territorial pour exercer cette compétence

- Les communautés de communes doivent délibérer **avant le 31 mars 2021** pour prendre cette compétence



Les communautés de communes qui ont déjà pris la compétence mobilité n'ont pas besoin de délibérer à nouveau

La communauté de communes pourra exercer la compétence mobilité :

- Soit à l'échelle de son territoire
- Soit à une échelle plus large (PETR ou syndicat mixte), après transfert de la compétence

Dans le cas contraire, **la région deviendra automatiquement AOM locale** sur le territoire de la communauté de communes au 1^{er} juillet 2021



Une commune ne pourra plus être AOM après le 1er juillet 2021

La prise de compétence d'organisation de la mobilité

Quel calendrier ?



Dans sa délibération de prise de compétence, la collectivité AOM n'a pas à expliciter les services



La prise de compétence d'organisation de la mobilité

Quels intérêts pour une communauté de communes ?

En prenant la compétence mobilité, la communauté de communes devient un **acteur identifié et légitime** de l'écosystème local de la mobilité

- Pour les habitants, les employeurs, les autres acteurs du territoire
- Pour les autres collectivités

Elle maîtrisera l'élaboration de sa **stratégie locale** de mobilité

- Dans le cadre de son projet de territoire
- En articulation avec ses autres politiques publiques locales
- En coordination avec la Région et les autres autorités organisatrices de la mobilité

Elle décidera des **services de mobilité** qu'elle souhaite organiser ou soutenir

- En recherchant les services qui correspondent aux besoins locaux

Si une communauté de communes prend la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes devient seule compétente :

- Pour l'organisation de **tous** les services de mobilité à l'intérieur de son périmètre
- Pour l'élaboration d'un plan de mobilité ou d'un plan de mobilité simplifié

La communauté de commune décide des services de mobilité qu'elle souhaite mettre en place



La compétence d'organisation de la mobilité **n'est pas sécable** par bloc, mais elle s'exerce « à la carte » : l'AOM choisit les services de mobilité adaptés à ses besoins

Les services de mobilité mis en place par les communes sont automatiquement transférés à la communauté de communes

Si une communauté de communes prend la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes peut laisser la Région organiser les services de transport réguliers, à la demande ou scolaires inclus dans son périmètre

- Lors de la prise de compétence, ces services restent à la Région sauf **demande explicite** de la Communauté de communes
- Si la communauté de communes choisit de les reprendre, le transfert se fait pour **tous les services**, dans un délai convenu avec la Région
- La communauté de communes peut ne jamais demander le transfert des services

Dans tous les cas, la Région reste compétente pour l'organisation des services de mobilité qui dépassent le périmètre de la communauté de communes

Si une communauté de communes prend la compétence d'organisation de la mobilité

La communauté de communes instaure le **comité des partenaires**

- Il associe des représentants d'employeurs et des représentants d'habitants ou d'usagers
- Il est consulté au moins une fois par an



Toutes les AOM et l'AOM régionale sont tenues d'instaurer et de consulter un comité des partenaires

La communauté de communes participe au **contrat opérationnel de mobilité** à l'échelle du bassin de mobilité

- Il traduit de façon opérationnelle le rôle de chef de file de la Région

Si une communauté de communes ne prend pas la compétence d'organisation de la mobilité

La région devient AOM locale à compter du 1^{er} juillet 2021, en substitution de la communauté de communes

La communauté de communes **ne peut plus** mobiliser certains leviers :

- Elle ne peut plus organiser services de mobilités
- Elle ne peut pas lever le versement mobilité
- Elle ne bénéficie plus des dispositifs d'accompagnement visant les AOM
- Elle n'est partie-prenante dans le contrat opérationnel de mobilité que si la Région le souhaite

La communauté de communes peut néanmoins continuer à agir :

- Via l'exercice d'autres compétences (voirie, aménagement, action sociale...)
- En demandant à la Région de lui déléguer l'organisation de certains services de mobilité

Si une communauté de communes ne prend pas la compétence d'organisation de la mobilité

Une commune qui organisait des services de mobilité avant le 1^{er} juillet 2021 pourra continuer à les organiser, après en avoir informé la région



La commune ne pourra pas créer de nouveaux services de mobilité. Elle pourra continuer à lever le versement mobilité mais pas l'instituer

La communauté de communes pourra reprendre la compétence mobilité après le 1^{er} juillet 2021 **dans deux situations exceptionnelles seulement :**

- En cas de fusion avec une autre communauté de communes
- En cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte ou un PETR
- auquel elle transférera la compétence

Mettre en œuvre la compétence mobilité

Mode d'emploi

Obtenir une image des besoins de mobilité

- Via les documents de planification, les données du recensement de l'INSEE, la mobilisation des acteurs locaux, des enquêtes spécifiques...

Recenser les services de mobilité existants

- Organisés par les collectivités, la sphère associative ou les acteurs privés

Identifier les lacunes, les améliorations nécessaires, les besoins de coordination

Développer et faire connaître des services adaptés au territoire, en coordination avec les autres AOM

- Organiser les services de mobilité de son choix
- Contribuer au développement de services de mobilités actives, partagées ou solidaires
- Proposer un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité...

Des questions ?

4- Les financements pour exercer la compétence de la mobilité et France Mobilités

Financer l'exercice de la compétence mobilités

Les leviers à disposition des communautés de communes

Le versement mobilité

- Possible pour les AOM locales qui organisent des services réguliers de transport public
- Vote d'une délibération listant les services que l'AOM souhaite organiser
- Peut financer toutes les dépenses relatives à la compétence d'organisation de la mobilité



Organiser uniquement un service de transport à la demande ou de transport scolaire ne permet pas de lever le versement mobilités



La Région ne peut pas lever le versement mobilité, même si elle intervient en tant qu'AOM locale

Des économies d'échelle possibles par la mutualisation de la compétence mobilité à une échelle plus large que la communauté de communes

- Transfert de la compétence à un PETR ou un syndicat mixte

Financer l'exercice de la compétence mobilités

Les leviers à disposition des communautés de communes

Les dispositifs de soutien de l'État

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Contrats de plan État-Région (CPER), dotations Politique de la Ville (DPV)

- Coups de pouce vélo
- Aides à l'achat de vélo à assistance électrique

Les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME

- Appels à manifestation d'intérêt TENMOD
- Programme des investissements d'avenir (PIA)

Les dispositifs de la Banque des territoires

- Crédits d'ingénierie
- Prêts avec les Mobi Prêt...



Cartographie des dispositifs de financement des projets de mobilité sur <https://aides.francemobilites.fr/>

Financer l'exercice de la compétence mobilités

Les leviers à disposition des communautés de communes

Les dispositifs de soutien de l'État gérés par la DREAL

Appel à projet

- Aménagements cyclables



Cartographie des dispositifs de financement des projets de mobilité sur <https://aides.francemobilites.fr/>

Dans le cadre du Plan régional santé environnement 2017-2021 (PRESE3)

- Opération « j'y vais à vélo, c'est classe ! »
- Opération « Courses à vélo »
- Opération « Encour'âge » pour les seniors
- Capsule e-learning « mobilité actives » pour le milieu scolaire sur le site Santé Environnement pour Tous de BFC (eSET)

Plan de relance : 11,5 Mds € pour construire les transports de demain

Exemples d'actions possibles en Saône-et-Loire

- Mobilités du quotidien : développement de l'usage du vélo (objectifs de 600 pistes cyclables nouvelles, de stations vélos sécurisées dans 1000 gares...)
- Conversion parc automobile dont aider les particuliers et entreprises dans l'achat de véhicules plus propres
- Accélération du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques d'ici fin 2021, favoriser l'installation de bornes de recharge rapide

Financer l'exercice de la compétence mobilités

Les leviers à disposition des communautés de communes

Les fonds européens pertinents pour le vélo

- Fond européen pour le développement régional (FEDER)
- Fond social européen (FSE)
- Fond européen de développement rural (FEADER) / programme Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER)

Les programmes Certificats d'économie d'énergie (CEE)

- Alveole, AcoTE, Interlud, Licov...

Les dispositifs du Département

- Appui de l'Agence Technique Départementale
- Aides 2019 liées aux infrastructures (aires co-voiturage, bornes recharges de véhicules, mobilité numérique)

Les dispositifs de la Région

- Ticket mobilité, plateforme Mobigo, appel à projets mobilité rurale, soutiens financiers

Les soutiens des entreprises

- Forfait mobilité durables pour salariés
- Fondations



France Mobilités

Soutenir l'ingénierie dans les territoires peu denses



Le dispositif France Mobilités



Une démarche pour soutenir les solutions innovantes de mobilité dans tous les territoires, en cohérence avec la Loi d'Orientation des Mobilités

Objectifs

Créer une communauté d'acteurs

intervenant dans le domaine de la mobilité



Faciliter les expérimentations et le passage à plus grande échelle

des solutions innovantes de mobilité



Déployer des solutions innovantes pour tous et dans tous les territoires,
particulièrement dans les zones rurales et périurbaines



Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

2

La cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : missions



Animer l'écosystème régional de la mobilité

Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent



Missions

Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire dans les territoires peu denses



Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts... et des explications sur la LOM



Instruire les candidatures aux appels à projets

Appuyer les candidats à préparer leur dossier, donner un avis sur les candidatures déposés



La cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté : bénéficiaires



Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

4

La cellule régionale France Mobilités : les évènements en Région



Les évènements
France Mobilités

Favoriser la mise en relation et le partage
d'expériences au sein d'un réseau régional d'acteurs de
la mobilité (collectivités, associations, entreprises...)

Venir compléter et amplifier les actions
portées par les acteurs de la mobilité

Co-organisé

Colloque de l'Observatoire
Régional des Transports de
Bourgogne-Franche-Comté
Novembre 2019 | Dijon
La mobilité partout et pour tous :
Les territoires se mobilisent
Labellisé France Mobilité Tour

Labellisé

e-Day : journée de la
mobilité électrique
Octobre 2020 | Dijon Presnois
Le 1^{er} évènement régional
dédié à la mobilité électrique
organisé par l'association BFC
Mobilité électrique

Organisé

Projet de journée
régionale France Mobilités
Date et lieu à définir
La 1^{ère} rencontre de la
communauté régionale de
la mobilité

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

5

La cellule régionale France Mobilités : les appuis en ingénierie



L'appui
France
Mobilités

Un conseil amont « gratuit » pour les collectivités locales des zones rurales ou périurbaines et petites villes

Un « coup de pouce » limité à 2 à 3 jours de travail pour l'ensemble de la cellule régionale

Pour l'aide à l'émergence d'un projet, l'animation de démarches participatives, la connaissance des subventions...

**Communauté de communes
Loire, Vignobles et Nohain**
Relecture de cahier des charges
pour une prestation
concurrentielle et aide à
l'examen des offres reçues

**Pays de la Bresse
Bourguignonne**
Intervention lors d'un
atelier pour amener une
réflexion sur la mobilité
rurale et la LOM

**Communauté de
communes du Clunisois**
Appui pour organiser et
animer un atelier
participatif dans le cadre
de l'élaboration d'un plan
vélo

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

6

La plateforme France Mobilités



Cartographie des financements

Répertoire des acteurs de la mobilité

Catalogue de solutions de mobilité

Retours d'expériences des territoires

Base de données des marchés publics

Actualités nationales et régionales

Informations sur les appels à projets

Foire aux questions sur la LOM



Actualités en région



Webinaire La LOM en Bourgogne-Franche-Comté - 8 septembre 2020



Lancement de l'édition 2020 de l'appel à projets mobilité rurale en Bourgogne-Franche-Comté

Septembre 2020

Cellule régionale France Mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

7



Pour contacter votre cellule
régionale France Mobilités

Site internet

www.francemobilites.fr



Courriel

BourgogneFrancheComte@francemobilites.fr



5. Bilan de cette première réunion

Financer l'exercice de la compétence mobilités

Les leviers à disposition des communautés de communes

Les dispositifs de soutien de l'État

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Dotations Politique de la Ville (DPV)
- Coup de pouce vélo
- Aides à l'achat de vélo à assistance électrique

- Contrats de plan État-Région (CPER)

Les appels à projets et appels à manifestation d'intérêt

- Appels à manifestation d'intérêt TENMOD
- Programme des investissements d'avenir (PIA)
- Appel à projet Mobilité rurale en Bourgogne-Franche-Comté
- Appels à projet de l'ADEME



Cartographie des dispositifs de financement des projets de mobilité sur <https://aides.francemobilites.fr/>

Les dispositifs de la Banque des territoires

- Crédits d'ingénierie
- Prêts avec les Mobi Prêts

Liens utiles

Les services de l'État en Saône-et-Loire : Mobilité

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/mobilite-r2798.html>

DREAL Bourgogne Franche-Comté : Transports mobilités

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/intermodalites-deplacements-r2360.html>

France Mobilités : cellule régionale Bourgogne Franche-Comté

<https://www.francemobilites.fr/regions/bourgogne-franche-comte>

France Mobilités : La Lom en Bourgogne Franche-Comté

<https://www.francemobilites.fr/actualites/retour-sur-webinaire-la-lom-en-bourgogne-franche-comte-du-8-septembre-2020>

Dispositifs de financements : plateforme Aide Territoires

<https://aides.francemobilites.fr/>

eSET : une capsule e-learning « mobilités actives » pour le milieu scolaire

<https://www.sante-environnement-bfc.fr/nouveau-sur-eset-une-capsule-e-learning-mobilites-actives-pour-le-milieu-scolaire/>

Les communautés de communes et la compétence mobilité – mode d'emploi

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/06/v5_cerema_inhouse_lom_commcomm_competence-aom_compressed.pdf

Loi mobilités : le Mémo des collectivités

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Mémo LOM.pdf>

Adresses utiles

Direction départementale des territoires

Christine Heidmann – cheffe du service urbanisme et appui aux territoires
christine.heidmann@saone-et-loire.gouv.fr

Corinne Girres - Mission mobilité
ddt-mobilite@saone-et-loire.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Jacques Corbet - chef du département intermodalité et déplacements
jacques.corbet@developpement-durable.gouv.fr

Région Bourgogne Franche-Comté

Adèle FAURE - Animatrice des mobilités en charge de la partie bourguignonne
adele.faure@bourgognefranchecomte.fr

Agathe DELEBARRE - Animatrice des mobilités en charge de la partie franc-comtoise :
agathe.delebarre@bourgognefranchecomte.fr

ADEME

Muriel Jeanneret : muriel.jeanneret@ademe.fr

Banque des Territoires

Christian EULER : christian.euler@caissedesdepots.fr

Merci de votre participation